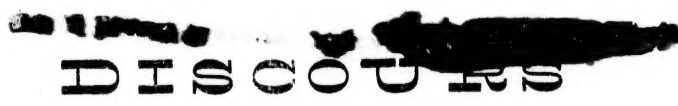
LES

Finances provinciales



DISCOURS

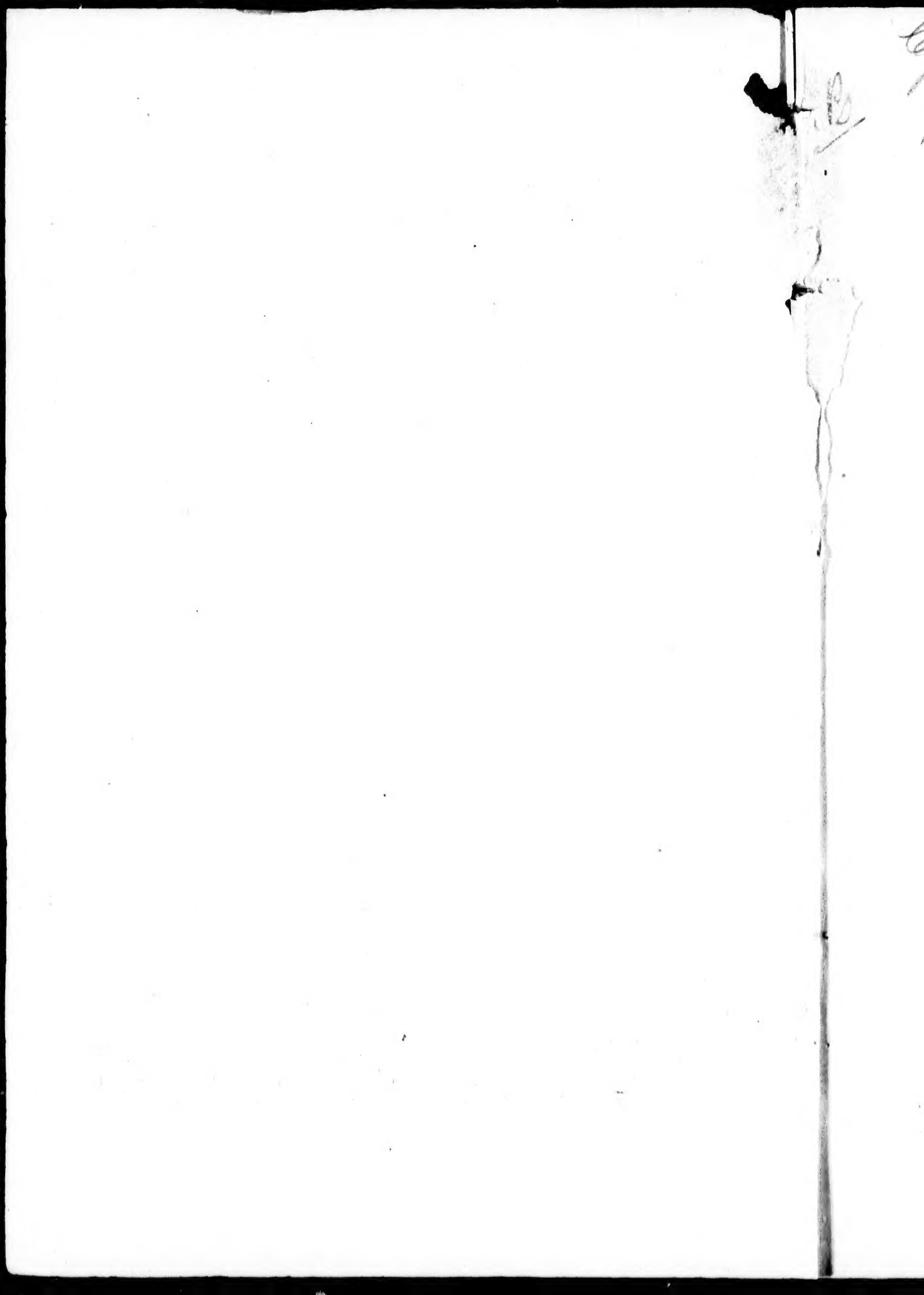
PRONONCÉ A

L'Assemblee legislative,

LE 21 FEVRIER 1900

PAR

L'HON. T. H. DUFFY



Can
Pam
D

Duffy, Thomas H.

LES FINANCES PROVINCIALES

Discours prononcé à l'assemblée législative, le 21 février 1900

PAR

L'HON. T. H. DUFFY

M. l'Orateur,

L'honorable trésorier de la province a prononcé son discours du budget le 22 janvier et l'honorable ex-trésorier lui répond le 20 février, c'est-à-dire un mois après. On peut donc dire que ce dernier a demandé un délai plus qu'ordinaire, mais ce répit n'a pas été pris en pure perte.

Je félicite l'ex-trésorier de la patience de Bénédictin qu'il a eue pour faire des recherches dans les discours du budget de l'honorable M. Shehyn, et aussi d'avoir étudié les règles et les principes qui ont guidé l'honorable trésorier actuel dans l'administration financière des affaires de la province.

Il nous a même dit qu'il avait ces principes gravés au fond du coeur, mais c'est vraiment regrettable qu'il ait attendu d'être dans l'opposition pour les mettre en pratique.

Pendant un mois l'opposition s'est efforcée de démolir le surplus et de jeter du discrédit sur l'état de nos finances. Je puis aussi dire que l'honorable ex-trésorier n'a rien épargné pour faire disparaitre le surplus. Mais si je démontre qu'il peut sans crainte subir tous les feux de la critique, il faut espérer qu'à l'avenir ces attaques ne se renouvelleront plus.

L'ex-trésorier a été assez imprudent pour nous lancer le défi de comparer avec avantage notre administration avec celle de nos prédécesseurs. Ce défi, je le relève immédiatement.

ADMINISTRATION MERCIER

Le 17 décembre 1891, le gouvernement était renvoyé par le lieutenant-gouverneur dans des circonstances que la Chambre connait et que je ne me propose nullement de discuter aujourd'hui.

ARRIVEE DES CONSERVATEURS AU POUVOIR

Le 22 décembre 1891, un ministère conservateur était formé. Ce nouveau gouvernement se présenta devant le peuple et vit ses pouvoirs confirmés par une énorme majorité.

Cette majorité ne fut obtenue qu'à cause des promesses claires et précises que fit l'administration sur certaines questions.

M. Hall, dans son discours du budget de 1892, disait :

" Sans doute nos promesses se résument à l'établissement d'une administration honnête, économe et patriotique, au rétablissement de notre crédit et à la condamnation absolue, sans réserve de la corruption et de l'extravagance."

Les ministres promettaient d'administrer honnêtement en général, mais ils promettaient particulièrement :

1. De ne pas augmenter la dette ;
2. De mettre fin à l'ère des déficits ;
3. De proportionner la dépense aux recettes.

M. Hall disait encore dans son discours :

" Je ne puis approuver ce classement des dépenses en dépenses ordinaires et en dépenses spéciales. Ces dernières sont absurdes et dangereuses et quel que soit le classement, le public comprend que nous devons avoir les fonds pour faire face à ce que nous devons ou que nous promettons de payer.

"Si notre revenu ordinaire est insuffisant et que nous soyons obligés d'emprunter, nous devons non-seulement rembourser, mais payer des intérêts. Toutes ces sommes doivent provenir de nos ressources, de notre revenu."

Il est impossible de faire une déclaration plus catégorique pour montrer que l'on voulait l'économie et c'est grâce à des déclarations de cette nature que le peuple se prononça si catégoriquement en faveur du nouveau régime.

Voyons quels ont été les résultats, après cinq années de pouvoir.

5 ANS APRES

Le 26 mai 1897, le gouvernement conservateur avait cessé de vivre. Il nous est bien permis de nous arrêter un instant pour voir si les promesses de 1891 avaient été tenues ou si, au contraire, elles étaient restées lettre morte.

AUGMENTATION DE LA DETTE

D'abord, voyons si la dette publique a été augmentée ou si, au contraire, comme l'avait promis M. Hall, les obligations de la province ont été rencontrées avec les revenus.

Le 30 juin 1892, et c'est M. Hall qui nous le dit dans son discours du budget du 31 janvier 1893, l'excédent de l'actif sur le passif était de . .	$23,641,346.28
De ce montant il faut déduire les subsides périmés.	$ 2,018,769.22
Et rétablis par 57 Victoria, chap. 5, laissant un excédent du passif sur l'actif de	$21,622,577.06
D'un autre côté l'excédent du passif sur l'actif, au 30 juin 1897, ainsi qu'il est constaté dans les documents officiels placés devant la chambre était de. . . .	$25,491,658.16
Ce qui démontre que dans cinq ans le passif avait augmenté de.	$ 3,869,081.01

DEFICIT

Si nous jetons un coup d'oeil sur la dépense annuelle, nous voyons que les principes émis par M. Hall n'ont jamais été mis à exécution et que les recettes annuelles n'ont pas suffi à faire face aux dépenses.

1892-1893.

Dépenses	$4,492,116.21	
Recettes	. 4,467,278.21	
Déficit.		24,838.00

1893-1894.

Dépenses	.$4,550,629.50	
Recettes	. 4,320,427.22	
Déficit.		230,202.28

1894-1895.

Dépenses	.$4,506,633.31	
Recettes	. 4 343,971.65	
Déficit.		162,661.66

1895-1896.

Dépenses	.$4,415,267.52	
Recettes	. 4,359,594.91	
Déficit.		55,673.61

1896-1897.

Dépenses	.$4 907 281.71	
Recettes	. 3 923,238.70	
Déficit.		$ 984,043.01

Si nous totalisons ces déficits, nous arrivons au chiffre, pour les cinq ans, de 1,457,408.56

Et si nous divisons cette somme par 5, nous trouvons en moyenne un déficit annuel de. 291,481.71

TAXES NOUVELLES

Mais ce n'est pas tout.

M. Hall était sans doute sincère lorsqu'il exprimait le désir de voir les revenus suffisants pour faire face aux dépenses et que dans ce but il imposait de nouvelles taxes qui, en dehors des revenus ordinaires, ont augmenté les recettes comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

1892-93.	$ 493,591.75
1893-94.	518,406.11
1894-95.	487,398.45
1895-96.	444,856.02
1896-97.	318,200.22
Total pour les cinq ans.	$2,262,452.55
Moyenne par an. . .	452,490.51

Si nous ajoutons au total des déficits . .	1,457,408.56
Les recettes provenant de taxes.	2,262,452.55
Nous formons un total de.	$3,719,661.11
Et si nous ajoutons la moyenne de déficits annuels	291,481.71
A la moyenne des recettes des taxes nouvelles.	452,490.51
nous trouvons la somme de.	$ 743,972.51

De plus, pendant ces cinq années d'administration conservatrice, la dette publique a été considérablement augmentée par la réalisation d'emprunts permanents, contractés pour éteindre des emprunts temporaires, payer des subsides de chemins de fer et solder la dette flottante.

Le 30 juin 1897, la dette fondée s'élevait à.	$34,196,654.08
tandis que le 30 juin 1892 elle n'était que de	$25 175,320.01

Ce qui fait une augmentation de. . . .$ 9 021,334.07 de la dette consolidée de la province, dans cette période de cinq ans.

SERVICE DES INTERETS DE LA DETTE

D'un autre côté, les intérêts sur la dette s'élevaient, en 1897-1898, à. . .$1,476,558.36
tandis qu'en 1892-1893, nous ne payions que. 1,353,475.81

soit une augmentation de. 123,082.55
sur le service des intérêts à l'expiration du terme d'office des conservateurs.

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES CONSERVATEURS

Au lieu donc d'avoir rempli leurs belles promesses, les conservateurs pendant les cinq années qu'ils ont été au pouvoir ont donné les résultats suivants :

1o Augmentation de la dette nette. . . .	3,869,081 10
2o Augmentation de la dette consolidée .	9,021,334 07
3o Déficit annuel (moyenne).	291,481.71
4o Déficit des 5 années	$1,457,408.56
5o Moyenne par année des taxes nouvelles	452,490.51
6o Total des taxes nouvelles, pour les cinq ans (1892-1897)	2,262,452 55
7o Total des déficits et des taxes nouvelles pour les cinq ans. .	3,710,861 11
8o Augmentation du service annuel des intérêts.	123,082.55

J'ai lieu de croire que ce résumé fait comprendre qu'au lieu de la belle aurore augurant une bonne administration telle que prédite par M. Hall en 1892, nous n'avons vu qu'un nuage sombre s'abaissant sur l'échiquier provincial le 26 mai 1897 lorsque ces messieurs de l'opposition furent obligés de laisser le pouvoir.

Je ne rappelle pas ce triste état de choses pour le plaisir de me livrer à une attaque contre l'opposition actuelle ni lui faire des reproches.

Toutes ces questions ont été débattues lors des dernières élections et tranchées par le peuple lui-même. Je ne cite ces faits que pour montrer la véritable situation des affaires de la province lors de la chute du gouvernement qui nous a précédés. Je ne dis pas que les honorables messieurs de l'opposition n'ont pas fait tout ce qu'ils pouvaient, mais j'affirme que s'ils se sont sincèrement dévoués aux intérêts publics, le succès n'a pas couronné leurs efforts.

Pour me servir de termes parlementaires, je dis qu'ils sont montés au pouvoir dans des circonstances très extraordinaires. N'avaient-ils pas affirmé eux-mêmes que l'administration précédente était marquée au coin d'une incroyable extravagance ? Leur mission était de porter remède à l'état de choses existant, de mettre un terme à l'augmentation de la dette, d'en finir avec les déficits et de rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense. Même en supposant les meilleures intentions à nos adversaires, je ne ne pense pas aller trop loin en disant que, tenant compte des fins qu'ils recherchaient du début, leur administration n'a été dans son ensemble qu'un fiasco signalé.

Encore une fois, je ne mentionne pas ces faits pour les imputer à blâme personnellement à qui que ce soit, mais dans le seul but que cette Chambre et le pays se rendent compte des difficultés énormes qui se dressaient devant l'honorable Premier Ministre et ses collègues lorsqu'ils ont pris les rênes du pouvoir pour rétablir l'ordre dans nos finances et replacer la province dans une situation satisfaisante.

Nous avons atteint le terme de notre seconde année d'administration et nous avons le droit de dire que nous avons atteint le but que nos adversaires ont si vainement poursuivi pendant cinq ans.

LE GOUVERNEMENT MARCHAND DANS UNE SITUATION DIFFICILE AU DEBUT

Je désire attirer l'attention de la Chambre sur ce fait que lors de son arrivée au pouvoir, le gouvernement Marchand se trouvait dans une situation des plus difficiles, créée par l'état de choses suivant :

1o Abolition de certaines taxes s'élevant à . . .		272,720 04
2o Diminution d'intérêt du C. P. R. . .		32,214 00
3o Augmentation de la dépense :		
a Intérêt de la dette. . . .	60,893 04	
b Subvention additionnelle à l'Instruction	50,000 00	
c Gouvernement civil, réorganisation des départements, augmentation de salaires .	16,249 01	
d Dépenses additionnelles pour l'entretien des aliénés. 60 V., chap. 6. . .	22,000 00	
		149,142 05
Formant un total de .		$454,076 09

La première année de leur administration, les conservateurs ont eu comme ressources additionnelles provenant des taxes nouvelles $452,-490.51.

Quand nous sommes arrrivés au pouvoir, notre position s'était empirée, puisque d'un côté nous nous trouvions privés de certains revenus, tandis que de l'autre nous voyions augmenter les dépenses incontrôlables, dont nous n'étions nullement responsables, à un chiffre de. $454,076.09

Tout le monde reconnaîtra, sans distinction de parti, je pense, que lors de son arrivée au pouvoir, le gouvernement Marchand s'est trouvé dans des conditions plus que difficiles.

Voyons maintenant les résultats que nous avions obtenus à la fin de notre second exercice.

RESULTATS DE LA SECONDE ANNEE D'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT MARCHAND

Par la conversion de la dette, opérée en vertu d'un contrat fait par nos prédécesseurs, le capital de la dette a été augmenté et l'intérêt diminué.

LA DETTE PUBLIQUE DIMINUEE

Durant l'année fiscale qui s'est close le 30 juin dernier, l'administration actuelle a diminué la dette dans des proportions considérables, aux dépens du revenu ordinaire,soit une somme de $120,241.96, comme l'on peut s'en convaincre par ce qui suit :

Au 30 juin 1898, le passif surpassait l'actif de. . .$25,830,523.57

Au 30 juin 1899, le passif surpassait sur l'actif de . $26,625,562.47

Si nous déduisons l'augmentation de la dette par suite de la conversion . 915,290.86

$25,710,281.61

Nous constatons une diminution de. . . .$ 120,241.96

SURPLUS DE L'ANNEE 1898-99

Les comptes publics montrent que le total des recettes ordinaires s'élève à. $4,223,579.43

et le total des dépenses ordinaires à. 4,189,964.10

Surplus sur dépenses ordinaires. 33,615.33

Dépenses extraordinaires. 11,059.11

Surplus sur dépenses ordinaires et extraordinaires. 22,556.22

LA SITUATION S'AMELIORE

Si nous avions eu les mêmes sources de revenu que nos prédécesseurs, qui ont supprimé un revenu de $304,934.04 provenant des taxes, pendant qu'ils nous chargeaient d'un surcroit de dépenses incontrôlables de $149,142.05, comme établi ci-dessus, soit une différence totale de. $454,096.09

notre surplus, au lieu d'être de. 33,615.33

eut été de. 454,096.09

tale de. 487,711.42

Soit une différence to-

Si nous ajoutons à cela la moyenne des déficits annuels des conservateurs. 291,481.71

Nous formons la somme de. 799,193.13

qui démontre comment et dans quelles proprtions notre situation financière s'est améliorée depuis deux ans, et marque un contraste significatif avec l'administration de nos adversaires. Ces messieurs ne sauraient d'ailleurs se plaindre que nous prenons la moyenne de leurs 5 années d'administration.

COMPARAISON DE L'ANNEE 1898-1899, AVEC LA DERNIERE ANNEE D'ADMINISTRATION CONSERVATRICE

Si nous faisons une comparaison de l'année 1898-1899 avec la dernière année de l'administration conservatrice, nous constatons des faits encore plus étonnants.

Durant l'année 1896-1897, les recettes ordinaires se sont élevées à. $3,874,966.22

les dépenses ordinaires à 4,685,450.44

laissant un déficit de . .$ 810,484.22

En y ajoutant notre surplus de. 33,615.33

nous formons un total de. . . . . $ 844,099.53 représentant la véritable amélioration réalisée dans nos finances, au cours de la deuxième année de l'administration actuelle, sur la dernière année de gestion des conservateurs.

Le bilan de l'année 1896-1897, y compris les dépenses extraordinaires, (conservateur) se résume comme suit :

Dépenses.	$4,907,281.71
Recettes.	3,923,238.70
Déficit total.	984,043.01
En ajoutant notre surplus, y compris les dépenses extraordinaires.	22,546.22
nous avons la somme de	1,006,589.23

Il me semble donc inutile d'insister pour démontrer que les résultats ont dépassé toutes les espérances.

SURPLUS DANS LES RECETTES ORDINAIRES SUR LES DEPENSES ORDINAIRES

L'hon. ex-trésorier est vraiment plaisant lorsqu'il semble se réjouir des applaudissements de ses amis provoqués par le fait que l'hon. Premier Ministre aurait indiqué un surplus de trois chiffres différents, suivant qu'il tient ou ne tient pas compte des dépenses extraordinaires et des fonds en fidéicommis.

Il n'y a cependant, même à première vue, rien d'étonnant dans les déclarations du premier ministre, mais l'hon. ex-trésorier semble oublier qu'il a lui-même fait dans le temps un discours du budget. Il est vrai qu'alors il ne parlait pas de surplus. De son temps, les surplus étaient inconnus, mais il en a eu en perspective.

Dans ses estimations de recettes et de dépenses pour l'année suivante, il déclarait à la page 21, que les recettes ordinaires excèderaient les dépenses ordinaires de. .$73,299.40 et que la recette totale, à l'exclusion des dépôts de garantie, etc., laisserait un surplus, sur la dépense totale de. . . . 2,705.40

L'hon. M. Atwater avait donc alors un surplus variable suivant qu'il prenait ou ne prenait pas en compte toutes les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires. Ici ses dispositions à jouer au prophète l'ont trahi et il n'a pas osé prévoir un troisième surplus en faisant entrer en ligne de compte les fonds en fidéicommis, etc.

La différence entre le premier surplus et le second était déjà si grande, qu'il lui a été impossible de pousser plus loin ses prophéties. Il est inutile d'ajouter que tout cela s'est réduit à des illusions, que ses prédictions ne se sont pas réalisées et que les surplus annoncés ne se sont jamais révélés sous une forme tangible.

L'ON ESSAIE DE FAIRE DISPARAITRE LE SURPLUS

L'ex-trésorier s'est efforcé d'annihiler le surplus en disant :

1o Que nous avons reçu des arrérages appartenant aux années précédentes et 2o que nous avons reporté sur l'année 1899-1900 certains paiements qui devaient être faits au 30 juin 1899.

$42,337.86 DE RECETTES PROVENANT DU GOUVERNEMENT FEDERAL

L'hon. M. Atwater s'est escrimé pour une somme de $42,337.86 d'arrérages que nous avons reçus du gouvernement fédéral. Mais cette somme ne fait-elle pas partie des revenus ordinaires et ne devrait-elle pas être régulièrement portée au compte des recettes ordinaires ? Elle n'a pas été payée par le gouvernement d'Ottawa l'année précédente, et dès lors notre déficit pour cette année s'est accru d'autant et nous en avons pris toute la responsabilité.

Cette somme est entrée comme recette ordinaire et il ne pouvait en être autrement.

Si nous référons au discours de l'honorable ex-trésorier, nous constatons qu'il s'est trouvé en face d'une situation analogue. En traitant des retenues de certaines sommes que faisait le gouvernement fédéral, il dit à la page 5 :

"En 1894,mon prédécesseur comptait avec confiance sur certains paiements d'intérêt qui nous étaient dus par le gouvernement de la Puissance. Ces montants nous avaient été versés sans interruption depuis la Confédération et représentaient $71,385.95 annuellement. Ce montant comprenait les intérêts sur la part de la province dans le fonds des écoles communes qui est entre les mains du gouvernement fédéral, savoir, $50,770.22, et les intérêts sur certains fonds en fidéicommis appartenant à cette province, mais qui sont aussi entre les mains de la Puissance depuis la Confédération.

" Le paiement semi-annuel du premier de ces items, c'est-à-dire le fonds des écoles, qui devenait dû le premier janvier dernier, a été retenu par le gouvernement fédéral à la suite d'un protêt fait par le gouvernement d'Ontario.

" Ce gouvernement a protesté vigoureusement au nom de cette province, et je suis heureux de pouvoir déclarer que nos représentations ont été bien accueillies. Le gouvernement fédéral, le 15 juillet dernier, nous a payé la somme de $25,355.11, mais il était trop tard pour que l'on pût la compter dans les recettes de l'exercice qui venait d'expirer, de sorte que les recettes de cette année en sont réduites d'autant."

L'hon. M. Atwater avait donc fait entrer les arrérages dans les recettes probables pour l'année suivante. C'est aussi exactement ce que nous avons fait en présence d'une situation analogue et il était impossible d'en agir autrement.

RECLAMATION DUSSAULT

L'honorable ex-trésorier prétend encore qu'il y a une somme dans le budget supplémentaire de cette année et qui s'élève à $27,052.97, montant de la réclamation Dussault qui aurait dû être payée et comprise dans les dépenses de l'année dernière.

Sans vouloir entrer dans le mérite de la question, qui donnera bientôt lieu à une discussion complète, il reste évident que l'on ne pouvait imputer cette somme sur le dernier exercice. Cette prétention est puérile.

La somme réclamée par Dussault représente une balance pour contrats d'impressions, etc., faits en juin 1891.

Le gouvernement précédent a déjà payé pour ces travaux une somme

de $16,758.00, la balance restant en suspens.

Depuis, les difficultés se sont aplanies et le montant accepté de la réclamation a été définitivement arrêté dans l'ordre en conseil du 9 mai 1899, mais à cette date ce montant n'est nullement devenu exigible. Le paiement en a été suspendu pour attendre :

1o Que la législature ait voté les fonds et

2o Que Dussault, qui a fait cession de ses biens en 1891, rapporte et procure au gouvernement les reçus et décharges de tous ses créanciers qui n'avaient pas été désintéressés. Il est donc évident que cette somme ne pouvait pas être payée en vertu de l'ordre en conseil sur l'exercice finissant le 30 juin 1899 et que ce n'était pas une dette contractée dans le cours de l'année.

RECLAMATIONS IMPAYEES

En outre de la réclamation Dussault, l'on soutient que cetraines sommes dues par les départements des Terres, forêts et pêcheries, de la Colonisation et des Mines n'ont pas été payées sur le budget de l'année 1898-1899.

Ces remarques de l'ex-trésorier tendent à un double but : montrer 1o que l'on a violé les principes invoqués par l'honorable premier minstre, trésorier de la province ; 2o que le surplus est diminué ou disparait.

REGLE POSEE PAR LE PREMIER MINISTRE

Sur le premier point, l'hon. M. Atwater cite un passage du discours du budget du 14 décembre 1897, alors que le premier ministre disait :

" Le gouvernement précédent avait, en outre, par une législation, adoptée dans les dernières semaines de la session, imposé au Trésor le paiement de fortes sommes auxquelles il n'avait pas été pourvu dans le budget de l'année. Il fallait bien les solder, et rien ne nous justifiait de reporter sur l'année en cours des dettes contractées et échues durant l'année précédente. C'eut été décharger les comptes d'une année au moyen d'un procédé irrégulier et décevant, au détriment de l'année suivante, quitte à continuer ces virements d'année en année, en dissimulant la situation réelle. "

Ce principe émis par le premier ministre énonce une règle exacte que l'on doit suivre pour les paiements à effectuer. Nous acceptons ce principe et cette règle générale, et nous sommes disposés à les suivre. Cette déclaration du premier ministre s'apliquait également à la situation d'alors. Mais comme pour toutes les règles générales, il peut être parfois impossible de les suivre sans jamais en dévier. Cela ne veut pas dire que sur un budget de plus de 4 millions de dollars chaque année, nous ne serons pas obligés d'enfreindre la règle pour quelques centaines et même quelques mille dollars. Les comptes peuvent n'avoir pas été présentés en temps et aussi, en raison de circonstances exceptionnelles, il peut arriver que le gouvernement ait à faire face à des dépenses, quand les crédits sont épuisés.

Mais dans l'ensemble, la règle doit être observée et, comme je l'ai dit, nous l'avons acceptée et nous l'accepterons encore.

Quand le premier ministre fit cette déclaration, voici quelle était la situation :

Nous arrivâmes au pouvoir, le 26 mai 1897, et l'année fiscale finis-

sait le 30 juin, 1 mois et cinq jours après cette date.

La situation financière accusait alors les chiffres suivants :

Au 26 mai 1897 :

Total de la dépense ordinaire.	$3,808,001.46
Total des recettes ordinaires.	3,212,493.69
Déficit. . . .	595,507.67
Au 30 juin, le déficit s'élevait à.	810,482.20

Les créanciers réclamaient le paiement de leurs créances et nous n'avions rien pour y faire face.

Que falalit-il faire dans ces circonstances ?

L'article 784, parag. 2, indiquait le remède, et voici ce que dit l'article :

" Lorsqu'une dépense imprévue pour laquelle il n'a pas été pourvu par la législature est urgente et requise immédiatement pour le bien public, sur le rapport du trésorier, qu'il n'y a pas de disposition législatives, et du ministre ayant charge de la branche particulière du service, qu'il y a nécessité urgente, le lieutenant-gouverneur en conseil peut donner ordre de préparer un mandat spécial pour l'émission du montant jugé nécessaire ; ce mandat est signé par le lieutenant-gouverneur lui-même, et le montant en est porté par le trésorier à un compte spécial, sur lequel des mandats peuvent être émis, de temps à autre, de la manière ordinaire, selon qu'ils sont requis. "

Nous avons suivi ces prévisions de la loi et nous avons émis des mandats spéciaux au montant de. . . . .$ 281,628.16 sur lesquels nous avons tiré pour payer ces dettes. . . . . . . :$ 258,586.49

Nos adversaires nous ont blâmé d'avoir suivi cette ligne de conduite. Ils disent qu'au lieu d'avoir émis des mandats spéciaux, nous aurions dû reporter les paiements sur l'année suivante et les prélever sur les recettes ordinaires.

C'est dans ces circonstances que le premier ministre a posé le principe général et déclaré que le gouvernement ne devait pas reporter les paiements d'une année sur l'autre par des procédés qui faussent les situations financières. Toute personne impartiale, j'en suis convaincu, sera d'avis que cette règle, en général, doit trouver son application toutes les fois que les circonstances le permettent.

Mais jamais le premier ministre n'a soutenu qu'il n'en fallait faire d'infraction, alors même qu'il ne s'agirait que d'un dollar. Au contraire, même pour l'année finissant le 30 juin 1897, après avoir émis les mandats spéciaux que nos adversaires lui reprochent, n'est-il pas de fait notoire que nous avons reporté sur l'année suivante :

Département de la Colonisation et des Mines	$26,310.19
Départemnet des Teres Forêts et Pêcheries .	6,877.01

La règle ne pouvait aller jusqu'à s'appliquer à ces item.

En outre de ces deux sommes auxquelles il a fait allusion, l'hon. M. Atwater, dans son discours en réponse à celui de l'hon. M. Marchand, a fait encore la déclaration suivante : " En réponse à un ordre de la Chambre, le 9 février, il a été déposé un état des dépenses—restées impayées et dues à des gardes forestiers, explorateurs, ou pour le cadastre, en vertu de contrats passés entre le 26 mai 1897 et le 30 juin 1899 pour un montant de . . . .$58,012.40 et l'hon. député déclare que nous

aurions dû ajouter cette somme à la dépense ordinaire et il se livre lui-même à cette opération pour faire disparaître le surplus.

Certes, je crois l'hon. M. Atwater trop sincère pour qu'il se soit pris lui-même au sérieux.

Il déclare lui-même que ces engagements s'appliquent à plusieurs années, à 3 ans en réalité et il demande de reporter toute la dépense de ces 3 années sur un seul exercice financier. C'est trop clairement montrer qu'il veut à tout prix découvrir un déficit. C'est aussi un fait bien connu que dans le département de la colonisation et des mines, des contrats pour explorations sont donnés qui demandent deux ou trois et même 4 ans pour être exécutés.

Le prix des arpentages est dû lorsque les travaux sont terminés, à moins qu'il ne soit stipulé qu'il sera payé des avances. Si nous examinons ce document, nous voyons que du 30 juin 1898, à la fin de l'année fiscale, 30 juin 1899, il en a été accordé pour. $24,894.02
tandis que comme question de fait il n'y en a que pour. 2,485.66
d'exécutés. La balance de. $22,000.00
environ ne saurait être imputée sur l'exercice 1898-1899, ni être portée au compte de la dépense, puisqu'elle n'est pas exigible.

Il en est de même de tous les autres item mentionnés dans le document en question.

La somme de. $58,612.40
n'est donc pas en question et ne pouvait être en sérieuse considération.

La seule somme qui puisse nous occuper est celle de. . . .$16,436.45
dont a parlé l'honorable ex-trésorier.

SOMMES REPORTEES SUR 1899-1900

L'opposition s'est donné un mal infini pour démontrer que nous avons reporté sur l'exercice 1899-1900 :

Département de la Colonisation et des Mines .$16,436.45
Département des Terres Forêts et Pêcheries . 9,715.46
et nous l'avons entendu dire de jour en jour :

1o C'est une violation de la règle posée par le premier ministre.

2o Si ces sommes avaient été payées elles auraient réduit le surplus de. $26,151.91

Je pense avoir démontré que nous n'avons pas trangressé la règle posée par le premier ministre ; je vais maintenant prouver.

1o Que telle a été la pratique constante de nos adversaires et que chaque année, ils ont fait des reports de ce genre pour des sommes considérables.

2o Que les paiements faits régulièrement dans le cours de l'année, loin d'amoindrir le surplus, n'ont produit que l'effet contraire.

L'ANCIENNE COUTUME DE NOS ADVERSAIRES

Jetons un coup d'oeil sur ce que faisaient nos amis de l'opposition lorsqu'ils étaient au pouvoir et les reports pratiqués d'années en années dans le ministère de la Colonisation.

Ils ont reporté le :
30 juin 1893. . . . .$12,514.17
do 1894. . . . . 14,107.41
do 1895. . . . . 39,573.43
do 1896. . . . . 48,431.92

Le 30 juin 1897, après avoir émis les mandats spéciaux que l'on nous reproche, nous avons dû faire un report sur 1898 de . . . .$26,303.19 somme due par nos prédécesseurs.

Pour l'année finissant le 30 juin 1898, le report sur 1899 a été de . . . .$29,561.82 et pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1899, de $16,436.45

Dans le département des Terres, Forêts et Pêcheries, malgré les mandats spéciaux, nous avons encore dû faire face, en 1897, aux dettes de nos prédécesseurs. Voici l'état des reports depuis lors :

30 juin 1897. . . . . . .$6,877.10
do 1898. . . . . 4,758.60
do 1899. . . . . 9,715.46

Je pense avoir ainsi démontré que la coutume invariable dans le département des Terres, Forêts et Pêcheries, tout aussi bien que dans celui de la Colonisation, a été de pratiquer ces reports de certaines sommes dues d'une année sur l'autre. Ces sommes n'ont toutefois jamais été moindres que l'année dernière. L'explication donnée par l'honorable ministre des Terres, Forêts et Pêcheries, pour justifier ce qui a été fait, est très claire et plausible.

La somme reportée était due aux gardes-forestiers, qui sont payés sur les dépenses générales allouées au département.

Au cours de l'année dernière, un événement imprévu s'est produit. Au mois de mars 1899, une grande exposition a eu lieu à New-York et l'honorable ministre a saisi l'occasion pour faire connaître aux sportmen américains le superbe paradis de sport que l'on trouve dans la province de Québec. Tout le monde a applaudi à l'idée de l'honorable commissaire des Terres.

Il n'avait pas de fonds spéciaux pour cette exposition et il a été forcé de payer les dépenses sur les frais généraux de son département.

Ce chapitre de son budget s'est trouvé dès lors diminué de $8,798.-57.

Mais, d'un autre côté, il a rendu au Trésor des sommes votées sur d'autres item et non dépensées, pour un montant de $2,431.59. Ces $2.431.59 votées pour des fins spéciales ne pouvaient être affectées ailleurs.

Et c'est comme résultat de ce qui précède, que les dépenses générales étant épuisées, certains employés ont été obligés d'attendre le 8 juillet pour recevoir leur salaire du mois de juin.

L'on a parlé beaucoup de ce fait comme d'une chose extraordinaire. Ce n'est cependant pas anormal. Ceux qui se livrent aujourd'hui à la critique ont été de plus grands pécheurs que l'honorable commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, et sans avoir les mêmes excuses valables.

Si nous regardons aux Comptes publics de 1896, pages 110 et suivantes, nous trouvons tout un lot d'employés, shérifs, protonotaires, employés de la Cour de Circuit, de la Cour d'Appel, etc., qui n'ont été payés que jusqu'au 30 mai 1896, c'est-à-dire pour 11 mois de salaire.

Le montant total de leur salaire était de. . . . .$236,197.46 et dont le onzième, soit 21,472.49 n'a été payé à ces fonctionnaires que sur l'année suivante.

Nous n'avons aucune explication justifiant ce retard dans les paiements. Rien ne nous montre un événement imprévu nécessitant une dépense utile comme l'exposition

de New-York et le peuple, malicieusement, peut l'attribuer à de l'extravagance.

LE SURPLUS N'EST PAS REDUIT

Le fait qu'une somme de $9,715.-47 dans le département des Terres, forêts et pêcheries et une somme de $16,436.45 dans le département de la Colonisation et des Mines ont été reportées sur l'année 1899-1900, ne prouve nullement que les recettes de l'année dernière n'ont pas été suffisantes pour faire face aux dépenses ordinaires et extraordinaires de 1898-1899, et que le surplus ait en quoi que ce soit souffert un coup terrible. Un examen attentif des données ci-dessous prouve le contraire. Elles montrent que si nous avons reporté certaines sommes sur l'année courante, nous avons en revanche payé de plus forts montants provenant de l'année 1897-1898.

Sommes payées par le département des Terres, etc. :
Dans l'année 1898-1899, payé pour 1897-1898. $ 4,494.69
Sommes payées par le département de la Colonisation :
Dans l'année 1898-1899, payé pour 1897-1898. $29,561.82

Total. $34,055.51

Sommes reportées de 1898-1899 sur 1899-1900 :
Département des Terres $ 9,715.45
" Colonisation $16,436.45

$26,151.91

Ce qui laisse une balance en faveur de l'année 1898-1899 de. $7,903.60

Il est dès lors évident que si toutes les recettes de l'année expirée le 30 juin 1899 n'avaient été employées qu'au paiement de la dépense de cette année, le surplus, au lieu d'être diminué, aurait été augmenté de la somme de. $7,903.60
et qu'au lieu d'être de $33,615.33

il eut été de. $41,518.93

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'ex-trésorier est difficile à satisfaire pour ce qui regarde les dépenses et les économies du gouvernement actuel. Il se plaint que nous ayons fait des économies sur le budget de l'enseignement. Il est donc nécessaire de donner quelques explications à ce sujet.

Dans le budget de 1898-1899, il y avait une somme de $13,000 affectée aux subventions aux municipalités pauvres. Il prétend voir dans la réponse donnée le 15 février dernier, à une demande de renseignements faite par le député de Sherbrooke, la preuve que cette somme n'a pas atteint sa destination, mais que l'on a pris pareille somme sur les $50,-000 votées en vertu de la 60 Vict., ch. 3.

Tel n'est cependant pas le cas.

Les comptes publics de l'édition française montrent, à la page 7, que ces $13,000 ont été payés tel qu'indiqué et l'on en retrouve une autre preuve à la page 132.

En outre de cette somme de $13,-000, il y a une autre somme de $13,-133.28 payée aux écoles élémentaires en vertu de la loi 60 Vict., chap. 3, comme il apparaît aux comptes publics, page 7 et page 132.

Dans cette somme de $13,133.28 est comprise celle de $7,000 payée d'après l'ordre en conseil No 157, du 27 avril 1899. Cette somme a été

payée aux municipalités pauvres en dehors de la somme de $13,000, item 23 du budget déjà mentionné, ce qui fait un total de $20,000 accordés à ces municipalités. Dans le discours du budget pour l'année 1896-1897, la dernière année de pouvoir de nos adversaires, nous voyons à l'item 23 qu'ils n'avaient fait voter qu'une somme de $20,000 pour cette fin. Nous avons donc doublé les subventions aux écoles pauvres.

Il est donc évident que nous avons dépensé la somme votée en répondant au désir de la législature et que nous avons employé aux mêmes fins la somme de $13,133.38, votée en conformité de la loi 60 Vict., chap. 5.

L'ex-trésorier prétend que la somme de $13,000, votée et portée dans le budget, n'a pas été dépensée et il a fait une citation du rapport de l'auditeur, page 12.

Mais si nous examinons en détail la page 12, nous voyons au contraire que cette somme de $13,000 a été dépensée. Il est difficile de comprendre que l'ex-trésorier puisse commettre des erreurs de cette importance.

L'hon. ex-trésorier se félicite d'avoir été l'auteur de l'art. 60 Vict., chap. 3, relatif aux écoles élémentaires.

Personne n'a jamais nié que la loi ait été votée sous l'administration qui nous a précédés.

La section 3 de cette loi déclare que les $50,000 en question seront affectées au développement de l'instruction élémentaire dans les municipalités pauvres, à venir en aide aux écoles où les ouvriers pourront recueillir l'instruction, à améliorer la situation des instituteurs des écoles modèles et élémentaires, à fournir des livres gratuitement, et en général à assurer le développement de l'instruction primaire dans cette province, le tout suivant qu'il plaira de décider au lieutenant-gouverneur en conseil, et dans telles conditions qu'il lui plaira de spécifier.

Les détails de la dépense de $13,-133.28, auxquels je viens de faire allusion, sont donnés dans la réponse faite à cette chambre, le 8 février dernier, comme conséquence d'une motion du 31 janvier.

REPONSE DU 8 FEVRIER A UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DU 31 JANVIER 1900

1o Etat détaillé de l'item des comptes publics pour 1899, page 132, écoles élémentaires, 60 Vict., chap. 3. : $13,133.28.

2o Copies de tous ordres en conseil autorisant cette dépense.

Emilien Daoust, Montréal, libraire, achat de cartes de la province No 117, o. c., 30 mars 1899. . . .	$ 3,000.00
Le surintendant de l'instruction publique pour dépenses o. c., 434 du 14 juillet 1898, l'"Enseignement Primaire".	2,833.28
O. C., No 157, 27 avril 1899, municipalités pauvres.	7,000.00
O. C., No 225, 20 mai 1899, Ed. Record. . . .	300.00
	$13,133.28

Ce document est certifié exact par l'auditeur de la province.

L'ex-trésorier dit encore : " J'af-